

blueEnergy France

Association Loi 1901
Siège social : 32, rue Gandon – 75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021



A l'assemblée générale de l'association blueEnergy France,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association blueEnergy France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 22 avril 2022

Le commissaire aux comptes



ACA Nexia

Représenté par Eric Chapus



blueEnergy France

Comptes annuels 2021

A.	Bilan	2
B.	Compte de résultat	3
C.	Compte d'emploi des ressources	4
D.	Annexes aux comptes	5

A. BILAN

Bilan ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort. dép.	Net	Net
Immobilisations incorporelles			0	0
Immobilisations corporelles	1 761	1 523	238	658
Immobilisations financières	168	0	168	168
Actif immobilisé	1 928	1 523	405	826
Créances				
Clients et comptes rattachés	6 926	0	6 926	8 057
Subventions à recevoir	105 000	0	105 000	125 134
Autres créances		0	0	62
Disponibilités	115 366	0	115 366	108 278
Actif circulant	227 292	0	227 292	241 532
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
Total actif	229 220	1 523	227 697	242 357

Bilan PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Report à nouveau	58 137	41 153
Résultat	-3 168	16 985
Fonds propres / fonds associatifs	54 969	58 137
Provision pour risques		2 698
Provisions pour charges		
Provisions	0	2 698
Fonds dédiés reçus	47 080	48 840
Fonds dédiés à recevoir	103 570	121 499
Emprunts et dettes fin. diverses		
Fournisseurs et comptes rattachés	20	17
Dettes fiscales & sociales	21 825	10 933
Autres dettes	233	233
Dettes	22 078	11 182
Produits constatés d'avance	0	0
Total passif	227 697	242 357

B. COMPTE DE RESULTAT

	Budget 2022	2021	Budget 2021	2020
Ventes, prestations	1 300	137	1 000	0
Subventions d'exploitation & contributions financières	201 800	83 913	122 000	136 955
Fonds Eau Agglomération du Pays de Saint Omer	12 000			
Fondation SENSE	24 800	20 000	20 000	
Fondation RAJA	25 000	30 000	30 000	
Fondation Groupe EDF			40 000	80 000
Fondation Lord Michelham of Hellingly	40 000	14 000		36 000
Fondation Veolia	40 000			
Fonds de dotation Synergie Solaire			20 000	
blueEnergy US	10 000	10 226	12 000	16 527
Autres	50 000	9 687		4 428
Cotisations et dons	22 900	22 781	35 500	34 695
Frais abandonnés	3 000	989	2 000	3 159
Produits financiers	400	384	200	370
Transferts de charges d'exploitation				1 107
Total des produits de l'exercice (1)	229 400	108 204	160 700	176 285
Produits sur exercices antérieurs				1
Reprise de provision pour risque		2 698		4 413
Report des ressources non utilisées des ex. précédents	27 800	20 364	26 144	78 168
Report des ressources à recevoir	68 570	54 696	121 500	58 698
Total des produits (2)	325 770	185 962	308 344	317 565
Achats			-700	-1 245
Financement projets Nicaragua	-143 630	-34 283	-118 408	-106 358
Financement projets Ethiopie	-46 200	-50 050	-89 834	-55 600
Autres services externes	-10 000	-6 611	-18 540	-18 296
Frais de personnel (France, Nicaragua et Ethiopie)	-47 640	-39 603	-37 868	-38 022
Dotation aux amortissement	-500	-421	-300	-237
Charges exceptionnelles	0	-2 792		
Total des charges de l'exercice (3)	-247 970	-133 760	-265 650	-219 759
Charges sur exercices antérieurs				-287
Provision pour risque				-390
Engagements à réaliser sur ressources affectées	-11 800	-11 800	-8 000	-26 144
Engagements à réaliser sur ressources à recevoir	-66 000	-43 570	-30 000	-54 000
Total des charges (4)	-325 770	-189 130	-303 650	-300 580
Résultat hors reports (1-3)	-18 570	-25 555	-104 950	-43 474
Excédent (ou déficit) de l'exercice (2-4)	0	-3 168	4 694	16 985
Bénévolat valorisé				12 090

C. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Emplois	2021	2020
Dépenses opérationnelles	104 254	194 444
Nicaragua : projets	34 283	106 513
Nicaragua : frais liés au personnel		7 149
Nicaragua : suivi	18 726	16 584
Ethiopie : projets	50 050	62 513
Ethiopie : frais liés au personnel		
Ethiopie : suivi	1 195	1 609
France : sensibilisation		77
Coût d'appel à la générosité du public	12 351	11 080
Fonctionnement	17 155	14 522
Total emplois exercice	133 760	220 046

Engagements à réaliser produits affectés	11 800	26 144
Engagements à réaliser sur produits à recevoir	43 570	54 000
Provision pour risque	0	390
Excédent	-3 168	16 985
Total emplois	185 962	317 565

Bénévolat valorisé	0	12 090
--------------------	---	--------

Ressources	2021	2020
Dons, subventions	107 683	174 808
Particuliers (cotisations, dons)	22 781	34 695
Particuliers (frais abandonnés)	989	3 159
Fonds publics	-803	-6 843
Entreprises	64 000	80 180
Organismes sans but lucratif	20 716	63 617
Autres produits	521	370
Total ressources exercice	108 204	175 179

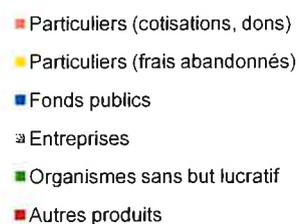
Report ressources affectées antérieures non utilisées	75 060	136 866
Reprise provision pour risque	2698	4 413
Transferts de charges d'exploitation		1 107
Total ressources	185 962	317 565

Bénévolat valorisé		12 090
--------------------	--	--------

Emplois 2021



Ressources 2021



D. ANNEXES AUX COMPTES

1 Principes, règles et méthodes comptables

1.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- ✓ Continuité de l'exploitation,
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ✓ Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels 2021 ont été arrêtés conformément au plan comptable général en tenant compte des dispositions réglementaires du règlement n°2018-06 de l'Autorité des normes comptables, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

1.2 Principes et méthodes utilisés

1.2.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue (matériel de bureau informatique : 3 ans).

1.2.2 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Les subventions sont comptabilisées lors de leur octroi.

1.2.3 Fonds dédiés

Il s'agit de l'excédent des dons et subventions non encore utilisés à la clôture de l'exercice mais affectés à des projets identifiés.

Ces montants sont comptabilisés au niveau du compte de résultat au poste « Engagements à réaliser sur ressources affectés » s'ils sont déjà perçus. Dans le cas de subventions acquises mais à percevoir, ils sont comptabilisés au poste « Engagements à réaliser sur ressources à recevoir ». Lors de leur utilisation, ils sont comptabilisés respectivement aux postes « Report des ressources non utilisées lors des exercices précédents » et « Report des ressources à recevoir ».

1.2.4 Valorisation du bénévolat

Le bénévolat est valorisé de la manière suivante :

- Les Volontaires de Solidarité Internationale sont valorisés sur la base de la différence entre le SMIC brut et les indemnités versées.
- Les Volontaires de Service Civique, stagiaires et bénévoles ne sont pas valorisés dans les comptes.
- Le mécénat d'entreprise, le cas échéant, est valorisé sur la base de la rémunération brute,

sans aucun frais annexe (sauf éventuels frais directs de mission, type hôtel, transport).

2 Activités de l'association et faits significatifs

La mission de blueEnergy France est d'améliorer les conditions de vie des populations isolées en développant énergies renouvelables et services de base associés, dans une approche globale.

Comme pour les précédents exercices, les fonds collectés en France ont contribué à la réalisation de programmes au Nicaragua, dans le cadre de projets cofinancés avec les autres entités internationales (blueEnergy US, blueEnergy Nicaragua), ainsi qu'en Ethiopie, en partenariat avec l'ONG éthiopienne MCMDO.

Au cours de l'exercice, l'association a bénéficié d'abandons de créances de la part de ses membres, au titre des avances de frais réalisés pour lesquelles les titulaires n'ont finalement pas demandé le remboursement.

Les projets au Nicaragua et en Ethiopie se sont poursuivis en tenant compte des restrictions liées au Covid-19 afin de protéger le personnel de blueEnergy, de MCMDO et les membres des communautés bénéficiaires.

Les événements habituels de communication et de collecte de fonds (dîners et soirées solidaires) ont été annulés en raison du contexte sanitaire.

3 Evénements post-clôture et perspectives d'avenir

L'association anticipe un maintien de ses ressources pour l'exercice 2022.

4 Tableau des immobilisations

Immobilisations (Valeur brute)	Ouverture	Acquisition	Cession	Clôture
Immobilisations incorporelles	149		149	0
Matériel de bureau et informatique	1 761			1 761
Immobilisations corporelles	1 761	0	0	1 761
Actions	168			168
Dépôt de cautionnement	0			0
Immobilisation financière	168	0	0	168
Total	2 077	0	149	1 928

Immobilisations (Amortissements)	Ouverture	Dotation	Reprise	Clôture
Immobilisations incorporelles	149		149	0
Matériel de bureau et informatique	1 102	421		1 523
Immobilisations corporelles	1 102	421	0	1 523
Total	1 251	421	149	1 523

5 Tableau de variation des fonds associatifs

Fonds propres / fonds associatifs	Ouverture	Affectation de résultat	Augm.	Dim.	Clôture
Report à nouveau	41 153	16 985			58 137
Résultat	16 985	-16 985		-3 168	-3 168
Total fonds propres / fonds associatifs	58 137	0	0	-3 168	54 969

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2020 (bénéfice de 16 985 €) a été affecté par l'Assemblée Générale des membres au poste « Report à nouveau » qui est porté à 58 137 €.

6 Tableau des provisions et des fonds dédiés

Nature des provisions	Ouverture	Dotation	Reprise	Clôture
Provisions pour risques	2 698		-2 698	0
Provisions pour charges	0			0
Fonds dédiés reçus	48 840	18 603	-20 364	47 080
Fonds dédiés à recevoir	121 499	34 570	-61 499	103 570
Total	173 037	62 173	-84 561	150 650

Le montant des fonds dédiés au 31 décembre 2021 se décompose ainsi :

- 11 800 € de fonds affectés par le Conseil d'Administration pour les charges de personnel permanent (1 salariée) pour la réalisation des projets en 2022, qui ne sont pas déjà couverts par d'autres fonds.
- 16 000 € de fonds affectés par le Conseil d'Administration en soutien direct aux projets, au Nicaragua et en Ethiopie, pour compenser le moindre soutien en ressources humaines en 2020 (du fait du coronavirus).
- 19 280 € de fonds reçus de différentes institutions pour financer des projets en Ethiopie, et pas encore dépensés (Fondation Groupe EDF).
- 103 570 € de reliquats de subventions accordées en 2019, 2020 ou 2021, et à recevoir en 2022 : (Fondation Groupe EDF et Fondation Raja)

7 Tableau des créances et dettes

Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Dépôt de cautionnement			
Clients et comptes rattachés	6 926	6 926	
Autres créances	0		
Avances et acomptes versés sur commandes			
Charges constatées d'avance			
Total	6 926	6 926	0

Dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Emprunts et dettes fin. diverses			
Fournisseurs et cptes rattachés	20	20	
Dettes fiscales & sociales	21 825	7 749	14 076
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	233		233
Total	22 078	7 769	14 309

8 Information sur les rémunérations

Les dirigeants de l'association, dont notamment le Président, le Trésorier et les membres du Conseil d'Administration, sont bénévoles et ne perçoivent ni rémunération ni avantages en nature.

L'association a employé une personne à temps partiel (80%) jusqu'à fin août, puis à plein temps à partir de septembre.